SAINT-JOSEPH-DU-LAC

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ
Par le soussigné, Stéphane Giguère, directeur général de la susdite municipalité

QUE :

Lors de la séance ordinaire tenue le 5 mai 2020, le Conseil municipal a adopté le règlement numéro 06-2020 décrétant un emprunt et une dépense de trois millions trois cent huit mille dollars (3 308 000 $) aux fins de réaliser des travaux d'installation d'un système de traitement du manganèse à la station d'eau potable.

Que le texte intégral dudit règlement soit disponible au bureau de la municipalité où toute personne intéressée peut en prendre connaissance durant les heures normales de bureau.

DONNÉ à Saint-Joseph-du-Lac, ce sixième jour du mois de mai de l'an deux mille vingt.

Stéphane Giguère
Directeur général